

INFO RETRAITE

Adoption du projet de loi 149 - Bonification du Régime de rentes du Québec

Le 21 février dernier, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité le projet de loi numéro 149, Loi bonifiant le régime de rentes du Québec et modifiant diverses dispositions législatives en matière de retraite.

Ce projet de loi prévoit la bonification du Régime de rentes du Québec à partir de janvier 2019. Cette bonification du Régime aidera les futures générations de personnes retraitées à améliorer leur niveau de vie à la retraite en augmentant à la source leur épargne pour la retraite. Cette bonification permettra, une fois sa mise en place graduelle complétée, une hausse de la rente de retraite.

Pour en savoir plus sur ce projet de loi, nous vous invitons à consulter ce [bulletin](#) préparé par le Service des relations de travail de la CSN et le [communiqué de Retraite Québec](#). Vous pouvez aussi prendre connaissance du projet de loi 149 dans sa version intégrale [à partir du présent lien](#).

INFO RETIREMENT

Bill 149 to improve the Quebec Pension Plan passed

On February 21, the National Assembly unanimously passed Bill 149, *An Act to enhance the Québec Pension Plan and to amend various retirement-related legislative provisions*.

The Bill enhances the Quebec Pension Plan as of January 2019. The changes will improve the living standards of future generations of pensioners by increasing their savings for retirement at source, making it possible to increase pensions once the phase-in has been completed.

For more information about Bill 149, see the [newsletter](#) (in French) prepared by CSN's labour relations department, the [Retraite Québec press release](#) (in French), or the [full text of the Bill](#).